

ANNEXE 11

CONFORMITÉ AUX CONVENTIONS INTERNATIONALES DE L'ONU ET DE L'OIT

L'engagement du Groupe ADP en faveur des principes de l'Organisation internationale du travail (OIT) et du Pacte mondial se concrétise par les actions engagées dans ces domaines.

Principes du Pacte mondial et de l'OIT	Actions engagées
Droits de l'homme	
1. Soutenir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans la sphère d'influence du Groupe.	Code de déontologie Aéroports de Paris SA et codes de déontologie des 4 filiales à 100 % (ADP Ingénierie, ADP Management, HUB SAFE, Hub One), charte RSE Groupe.
2. S'assurer que les sociétés du Groupe ADP ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.	Code de déontologie Aéroports de Paris SA et codes de déontologie des 4 filiales à 100 % (ADP Ingénierie, ADP Management, HUB SAFE, Hub One).
Norme du travail/principes de l'OIT	
3. Faire respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit aux négociations collectives.	Dispositif de droit individuel à la formation syndicale et signature d'accords sur le droit syndical.
4. Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.	Intégration de critères éthiques dans le cahier des charges du Groupe ADP applicable à nos fournisseurs et prestataires.
5. Assurer l'abolition effective du travail des enfants.	Intégration par le Groupe ADP d'un code déontologique des achats annexé aux contrats fournisseurs et prestataires visant à prévenir les risques de travail d'enfant.
6. Éliminer la discrimination dans le travail et les professions.	Engagement du Groupe ADP en faveur de la lutte contre la discrimination à travers la signature de trois accords : l'égalité professionnelle homme-femme (2014-2016, prorogé en 2017), l'insertion des personnes en situation de handicap (nouvel accord 2016-2018) et la GPEC, le contrat de génération et la formation (2016-2018).
Respect de l'environnement	
7. Soutenir une approche préventive des défis environnementaux.	Politique environnementale du Groupe ADP.
8. Prendre des initiatives pour promouvoir une responsabilité environnementale plus grande.	Réalisation d'un programme de formation et sensibilisation à l'environnement pour l'ensemble du personnel du Groupe ADP.
9. Encourager l'essor et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.	Veille technologique et innovation (énergies renouvelables) du Groupe ADP.
Lutte contre la corruption	
10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	<ul style="list-style-type: none"> • Membre de l'ONG Transparency International France. • Signataire de la déclaration en faveur du lobbying responsable de Transparency International France. • Charte du lobbying responsable signée en janvier 2017 par le Groupe ADP. • 3^e programme triennal de prévention de la fraude 2015-2017 du Groupe ADP. • Engagement contre la corruption sous toutes ses formes dans la Charte Éthique Groupe.